

la lettre du maire

Avril 2020

PANDÉMIE COVID-19

Retrouvez les informations sur www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Cette lettre d'information vous présente les principales mesures mises en œuvre à Coulommiers dans le cadre de la crise sanitaire liée à la pandémie de coronavirus. Une nouvelle lettre sera distribuée une fois que les

consignes de déconfinement auront été communiquées à la Mairie. Veillez à respecter les consignes pour ralentir la propagation du virus. Prenez soin de vous.

Nos services à votre écoute

Jusqu'à la fin du confinement, les services de la Mairie n'accueillent plus de public mais des permanences téléphoniques ont été mises en place.

HÔTEL-DE-VILLE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
01 64 75 39 27
Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

CABINET DU MAIRE

01 64 75 80 02
Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

POLICE MUNICIPALE

01 64 75 25 59
Lundi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Du mardi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
Samedi de 08h30 à 19h15 sans interruption

SERVICES ADMINISTRATIFS - AFFAIRES GÉNÉRALES - ÉTAT CIVIL

01 64 75 80 00 touche 1
Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

SERVICES TECHNIQUES

01 64 03 58 70
Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

SERVICE URBANISME

01 64 20 02 12
Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

SERVICE SCOLAIRE

01 64 75 80 00 touche 2
Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

01 64 75 80 12
Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00

VENIR EN AIDE AUX PLUS FRAGILES

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a mis en œuvre son dispositif de veille et d'alerte destiné aux personnes les plus vulnérables, en lien avec

ELECTIONS MUNICIPALES

Comme le prévoit la loi d'urgence du 23 mars 2020, le conseil municipal élu au 1^{er} tour le 15 mars dernier sera installé à une date fixée par décret au plus tard au mois de juin 2020. D'ici là, les conseillers élus en 2014 restent donc en place et travaillent en étroite collaboration avec la future équipe.

COUVRE-FEU À COULOMMIERS ENTRE 21H ET 5H

A la demande de la Ville, le Préfet de Seine-et-Marne a pris un arrêté pour interdire tout déplacement sur le territoire de la commune entre 21h et 5h, en dehors des 3 exceptions suivantes :

- Trajets entre le domicile et le ou les lieux d'exercice de l'activité professionnelle et déplacements professionnels insusceptibles d'être différés ;
- Déplacements pour motif de santé ;
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance des personnes vulnérables ou pour la garde d'enfants.

Interdiction de la vente d'alcools et fermeture des commerces de vente à emporter à partir de 21h.

la Maison Départementale des Solidarités et les associations locales. Chaque semaine, il s'assure de l'état de santé de ces personnes en leur téléphonant.

Si vous connaissez des personnes isolées et fragiles, faites-les

recenser auprès du CCAS au 01 64 75 80 12, de 8h30 à 12h.



Vie pratique, vos commerces, écoles et accès aux masques

COMMERCES & ENTREPRISES



SOUTENONS NOS COMMERCES DE PROXIMITE !

Nos commerces se sont adaptés pour continuer de vous proposer leurs produits et services pendant le confinement. Horaires d'ouverture aménagés, livraisons à domicile, commandes

à emporter par exemple pour la vente de muguet chez les fleuristes ou jeu concours organisé par l'Union des Commerçants...les initiatives ne manquent pas. Retrouvez toutes les infos sur www.coulommiers.fr

VOS MARCHÉS SONT OUVERTS

Parce qu'ils jouent un rôle essentiel pour les producteurs et commerces locaux, la Ville a demandé et obtenu une dérogation de la Préfecture afin que les marchés alimentaires des mercredis et dimanches soient maintenus sur la place du marché. Une dérogation a également été obtenue pour la vente de produits frais, à Vaux, Place Île-de-France, le jeudi matin. Toutes les mesures sont prises pour assurer la sécurité des exposants et des clients.

AIDES AUX ENTREPRISES

La Ville et la communauté d'agglomération travaillent avec leurs partenaires pour mettre en œuvre les mesures adaptées : Etat, Région, Département, Banque Publique d'Investissement, chambres consulaires, fédérations... Retrouvez le guide des mesures sur le site Internet : www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises

ÉCOLES

- **Pendant le confinement** : la Ville, en partenariat avec l'Etat, l'Education Nationale et le Département a mis en place un service de garde d'enfants pour le personnel indispensable à la gestion de la crise sanitaire. La Ville a par ailleurs pris la décision de ne pas facturer ses services périscolaires.
- **Pour la reprise des cours à partir du 11 mai**, la Ville informera les familles dès qu'elle aura les informations par l'Education Nationale.
- **Pour la rentrée 2020 / 2021** : à partir du 18 mai et jusqu'au 1er juillet, il vous sera possible d'inscrire vos enfants aux différentes activités pour l'année scolaire 2020/2021 : périscolaire, restauration, accueils de loisirs. Plus d'infos sur le site Internet de la Ville ou en contactant le service Education.

VIE PRATIQUE

Le syndicat en charge de la collecte, COVALTRI 77, a maintenu les collectes indispensables (bacs jaunes et noirs). Les collectes des végétaux et des encombrants sont suspendues pour le moment. Nous vous informerons de leur reprise par le syndicat.

Le cimetière est ouvert, vous pouvez vous y rendre dans les mêmes conditions que celles fixées pour toute sortie par le gouvernement, en respectant les gestes barrières et en vous y rendant individuellement.

MASQUES GRAND PUBLIC

DES MASQUES GRAND PUBLIC POUR CHAQUE SEINE-ET-MARNAIS

Le Département a prévu de fournir gratuitement des masques grand public à chaque habitant de Seine-et-Marne. La distribution sera effectuée par la commune, suivant des modalités qui restent à définir. Nous vous informerons de cette distribution une fois que la date de livraison des masques sera connue.

APPEL AUX DONS POUR CONFECTIONNER DES MASQUES EN TISSU

Grâce à l'élan de solidarité qui s'est créé autour de couturières bénévoles pour confectionner des surblouses pour l'hôpital, la Ville de Coulommiers lance désormais un appel aux dons en tissu et autres matériels nécessaires à la fabrication de masques pour le grand public. Ces masques viendront compléter ceux fournis par le Département. Les couturières confectionneront les masques selon le référentiel de l'AFNOR (Association française de normalisation).

Vous souhaitez vous porter volontaire pour la confection de ces masques ou vous voulez faire un don de tissu ou matériel ? Contactez le 01 64 75 89 73 ou par mail : caroline.beal@coulommiers.fr.

CULTURE

Les spectacles de cette fin de saison culturelle ne pourront pas avoir lieu à leur date initialement prévue. Pour les billets que vous aviez déjà achetés, 3 possibilités s'offriront à vous sur notre billetterie en ligne, sinon, vous aurez toujours la possibilité de vous rendre à l'Office du Tourisme :

- Si votre spectacle est reporté à une date qui vous convient, alors votre billet sera toujours valable,
- Si votre spectacle est annulé ou si la date de report ne vous convient pas, vous pourrez :
 - o soit demander un avoir sur la saison prochaine
 - o soit en faire « don » afin de soutenir les compagnies et le spectacle vivant

Nous reviendrons vers vous dans les prochaines semaines, pour vous informer plus en détails des dates de reports ou annulations.

Pour les ateliers d'enseignements artistiques, nous vous tiendrons informés de leur reprise à partir du 11 mai en fonction des mesures à mettre en œuvre pour assurer pleinement la sécurité des professeurs et des élèves.

Merci

à toutes celles et ceux, professionnels et bénévoles, qui se mobilisent pour faire face à cette pandémie. Celles et ceux qui prennent soin de nos malades, de nos anciens, de nos enfants et des plus fragiles d'entre nous. Celles et ceux qui continuent leur travail pour notre sécurité, la propreté de nos rues, nos achats de première nécessité et nos moyens de transport.